



**Commune d'Arrigny**  
**Canton de Sermaize-les-Bains**  
**Arrondissement de Vitry-le-François**  
**Département de la Marne**  
**Région Grand Est**



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2021

Début de séance : 20h

Présents : BOUQUET Laurent, VIBLER Richard, MAUPOIX Yves, HABERMANN Jacqueline, COEFFIER Nathalie, DROIT Emmanuel, HOCQUAUX Sylvain, LEBLANC Gervais, GRIMLER Sylvianne et CROISSY Luc.

Le conseil désigne Mr Luc CROISSY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **1- Discussion autour de la présentation du projet « tiers lieu intercommunal »**

La création d'un ou plusieurs lieux sur le territoire de notre EPCI favorisant les échanges entre habitants (cf. tiers lieu) a fait l'objet de demandes d'habitants de l'intercommunalité. Ce projet, une fois accouché, sera l'aboutissement de l'action menée par différents collectifs participatifs et au crédit desquels il faut inscrire la « Charte Senior » et la « Charte Famille », entre autres. D'ailleurs, ces actes d'engagement sont au cœur de bien des dispositifs opérationnels : comme le fameux transport à la demande (TAD) à titre illustratif.

Précisons au surplus, qu'au cours de chaque réunion « tiers lieu » organisée avec les différents partenaires - dont principalement la MSA, qui porte en partie ledit projet via la prise en charge du financement de l'aide à maîtrise d'ouvrage (AMA) et qui intervient ce soir - il a été rappelé la singularité de ce projet qui permettrait de mobiliser des associations et mutualiser un espace, et ainsi donner un lieu d'identification pour le territoire intercommunal.

### **2- Point sur l'organisation des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021**

Le lieu de vote se fera comme d'habitude à la salle de réunion dite « la grange ».

Les deux élections Régionales et Départementales se feront sur le même lieu mais dans deux espaces séparés. Il s'agissait aussi d'organiser les tours de garde en y associant certains élus de l'ancien conseil municipal et aussi des habitants ayant une expérience en matière de scrutins électoraux.

### **3- Création d'une commission sécurité et « point sécurité »**

En perspective d'une future réunion une fois les restrictions en matière d'utilisation d'ERP levée et aussi dans le cadre la modification des conditions de circulation que rend nécessaire l'ouverture à la mi-juin du parc aquatique de Nuisement, sans compter les différents désagréments du quotidien, il apparaît nécessaire de créer *in fine* une commission sécurité co-présidé par les référents sécurité et défense. Il s'agira pour cette instance de relancer le dispositif « vigilance citoyenne ». Le but de cette commission sera de faire un point régulier sur la sécurité dans notre village avec tous les habitants souhaitant y participer sous forme de foire aux questions/réponses.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **4- Indemnités de fonction**

A la demande d'une majorité d'élus, et ceci contre l'avis de Mr le maire, ceux-ci souhaitent revenir au régime indemnitaire de base, selon l'article L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le conseil municipal adopte à la majorité (9 voix pour, 1 contre) des suffrages exprimés. Le maire ne participe ni à la discussion, ni au vote.

### **5- Participation communale au financement du FTTH (fibre optique)**

Initialement, le projet d'acheminement et de raccordement à la fibre optique devait être pris en charge à 100% par la Communauté de Communes. Suite à différentes dépenses imprévues et non budgétées, le solde de l'enveloppe globale ne couvre que 50% du projet - le reste étant à charge de la Commune et de ses habitants.

Le coût du reste à charge pour la Commune est de 9050€ pour 181 branchements.

La proposition du conseil municipal est de prendre entièrement ce reste à charge sur le budget de la Commune, sans frais supplémentaires pour ses habitants.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **6- Création d'un emploi non permanent d'agent administratif en charge du secrétariat**

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal étudie le recrutement, d'un agent administratif chargé du secrétariat de la mairie. A la suite du départ de Anne-Lise, en complément des 5h hebdomadaires de Liliane CANIPELLE agent en charge des finances et de la comptabilité publique, il s'agira de recruter un agent si possible expérimenté et idéalement de manière pérenne.

Ce poste se ferait sur une base de 17h de travail par semaine, et ce en attendant le recrutement d'un emploi de secrétaire permanent

Il n'y a pas de candidat(e) pour le moment, le poste reste ouvert. Toutes candidatures sont à déposer à la mairie pendant les horaires d'ouvertures.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **7- Subvention à la section du souvenir français**

Une proposition de subvention à la délégation du souvenir français, section de Vitry, est proposée au conseil municipal. Celle-ci n'a pas été attribuée en 2020 et omis au budget 2021.

Le montant proposé pour cette subvention est de 100€. 50€ pour 2020 et 50€ pour 2021.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### **8- Point sur les festivités à venir**

Au vu de la situation sanitaire et des restrictions toujours en vigueur, il est, pour le moment, difficile d'organiser et de planifier des festivités dans la Commune.

#### **9- Questions diverses**

- Organisation pour le marquage au sol première quinzaine de juin pour lutter contre les comportements routiers dangereux et aussi permettre le déploiement de la future balade fleurie.
  
- Une réflexion sur la mise en vente de deux étangs de douze hectares, appartenant à la commune et se situant à Larzicourt est engagée après sollicitation du service des domaines. Ceci permettra l'extension de la zone régionale naturelle des pâquis.

Dernière information :

La Mairie a déposé trois demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

-sécheresse/réhydratation des sols pour l'année 2020

- inondation par débordement de cours d'eau survenue en juillet 2021

- inondation par ruissellement et coulée de boue associée – phénomène des pluies du 24 juillet 2021.

Un communiqué circulera dès que la publication au Journal Officiel sera ordonnée.